



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

---

FICHE VARIABLE

INTERVENTION DE L'ETAT

**COLLÈGE DE PROSPECTIVE**  
CHANTIER INDUSTRIE



# SYSTÈME DE VARIABLES

Cette fiche s'inscrit dans un système global de variables.

Les variables faisant l'objet d'une fiche sont celles identifiées lors des premières tables rondes du chantier prospectif comme porteuses d'évolutions majeures ayant un impact direct ou indirect sur l'industrie.

Chaque fiche rassemble, sauf exception, la documentation permettant de comprendre l'évolution passée, présente et future d'une variable.

Elle expose les dynamiques d'évolution (tendances, ruptures...), et propose quelques évolutions possibles (micro-scénarios travaillés en atelier).

## 1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

Croissance économique mondiale  
Monnaie  
Europe, Brexit  
Production française  
Export  
Coûts de production  
Intervention de l'Etat  
Internationalisation  
Ressources (énergie, matières...)

## 2. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE

Servicialisation de l'industrie  
Modèles d'affaires  
Logistique et Supply Chain

## 3. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Sécurité industrielle  
Règlementations  
Changements climatiques

## 4. ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Capital humain  
Attractivité régionale  
Infrastructures  
Environnement institutionnel,  
économique, gouvernance  
locale  
Recherche et développement

## 5. ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Big Data  
Intelligence Artificielle  
Réalité augmentée  
Cobotique  
Fabrication additive  
Internet des objets  
Gestion de cycle de vie du  
produit

## 6. ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Imaginaire de l'industrie

Tendances de consommation



# TRAJECTOIRE DE LA VARIABLE

L'intervention de l'Etat (au sens de la puissance publique) dans l'économie peut prendre plusieurs formes (commerciale, réglementaire, financière,...) et être appréhendée à plusieurs échelles géographiques. Elle a un impact sur l'économie et sur l'industrie dans la mesure où elle peut accompagner son développement.

L'intervention de la puissance publique peut aller du niveau local au niveau européen en passant par le niveau national. Si le domaine de la politique industrielle est une compétence des Etats, celle-ci est très fortement encadrée par le niveau européen alors que les collectivités jouent également un rôle sur le plan local dans leurs domaines de compétences.

Les formes d'intervention sont diverses : ouverture ou non à la concurrence de certains marchés dans le cadre du libre-échange, soutien à travers des conditions réglementaires ou techniques, soutiens financiers (capitalisation, garanties financières, subventions...), marchés réservés aux entreprises nationales, soutien à l'animation de filières ou de réseaux locaux.

L'histoire montre que l'intervention de l'Etat dans l'économie précède la naissance de l'industrie (exemple du Colbertisme en France) et a souvent été accompagnatrice du développement industriel. Dans la période qui débute après la seconde guerre mondiale, elle est notamment marquée par l'intégration européenne.

PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

## QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION PASSÉE DE LA VARIABLE ?

L'Europe positionne l'intervention économique des Etats dans le cadre d'un objectif premier, la construction d'un marché commun, qui est d'abord celui de certains secteurs industriels (charbon, acier) avant de s'étendre à de nombreux biens puis services. Ceci explique que l'intervention de l'Europe est d'abord guidée par le principe de la libre concurrence.

Le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) adopté en 1957 fixe les règles qui doivent permettre la création d'un marché économique commun. Ces règles permettent la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises. En conséquence, elles prohibent toute aide de l'Etat (puissance publique) à une entreprise afin d'éviter toute distorsion de concurrence. L'objectif de l'UE est alors de protéger les consommateurs des ententes entre grands groupes et de permettre aux consommateurs d'avoir accès aux prix les plus bas et à l'innovation.

De nombreuses exceptions sont toutefois laissées aux Etats et aux collectivités afin notamment de promouvoir la R&D,

l'innovation, la réduction de la consommation d'énergies carbonnées par des soutiens financiers, dans le respect de conditions strictes édictées par différents règlements d'exemption. Certaines zones géographiques bénéficient également de mesures dérogatoires afin de permettre un rattrapage économique.

Toutefois, les aides publiques d'un montant important tout comme les fusions de grandes industries sont, elles, examinées au cas par cas par les services de la Commission européenne. Ce dispositif est unique au niveau mondial.

L'intervention publique est très contrainte par cette politique de la concurrence pour plusieurs raisons :

- cette politique est structurante pour l'Union européenne depuis sa création,
- le droit européen prime sur les droits nationaux,
- la Commission européenne dispose de larges pouvoirs en matière de concurrence alors qu'elle n'en a pas en matière de politique industrielle.

L'intervention au niveau européen est également liée à d'autres domaines de compétences de l'Union Européenne qui ont un impact sur l'industrie : politique en matière de

santé, de protection de l'environnement, de recherche et développement.

D'autre part, l'intervention de l'Etat est également marquée par la décentralisation en France depuis 1982 et les compétences données progressivement aux échelons locaux en matière de développement économique. Aujourd'hui, depuis la loi NOTRe (7 août 2015), seuls les EPCI et la Région ont la capacité d'intervenir dans le domaine économique. La Région est également chargée de coordonner le développement économique à travers l'élaboration d'un Schéma régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation - SRDEII). Cette organisation a permis de donner aux territoires une plus grande initiative et une capacité d'animation de leur écosystème local.

Enfin, l'intervention de l'Etat, si elle a diminué du fait de la décentralisation, n'est pas éteinte. Elle reste concentrée sur les grands groupes, la stratégie nationale (plan national « Nouvelle France Industrielle » en 2013) ou encore la recherche (pôles de compétitivité en 2003). Par ailleurs, l'Etat reste très présent en ce qui concerne les entreprises en difficulté (Fonds de Développement Economique et Social en 2013) et les réponses apportées à la crise économique liée à la COVID-19, que ce soit à travers un plan d'urgence (mesures de chômage partiel, prêts garantis, report d'échéances sociales et fiscales...) ou à travers le plan de relance (100 milliards d'euros destinés à l'économie) annoncé le 3 septembre 2020.

## PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

### QUELLES SONT LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE ?

Les deux principales dynamiques sont :

- l'harmonisation au niveau européen à travers le prisme de la politique de la concurrence qui vise à encadrer toute forme d'aide publique,
- la décentralisation des compétences de soutien à l'économie au couple intercommunalités/Région qui permet de répondre aux besoins des industries au plus proche des territoires.

### QUELLES SONT LES DYNAMIQUES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ?

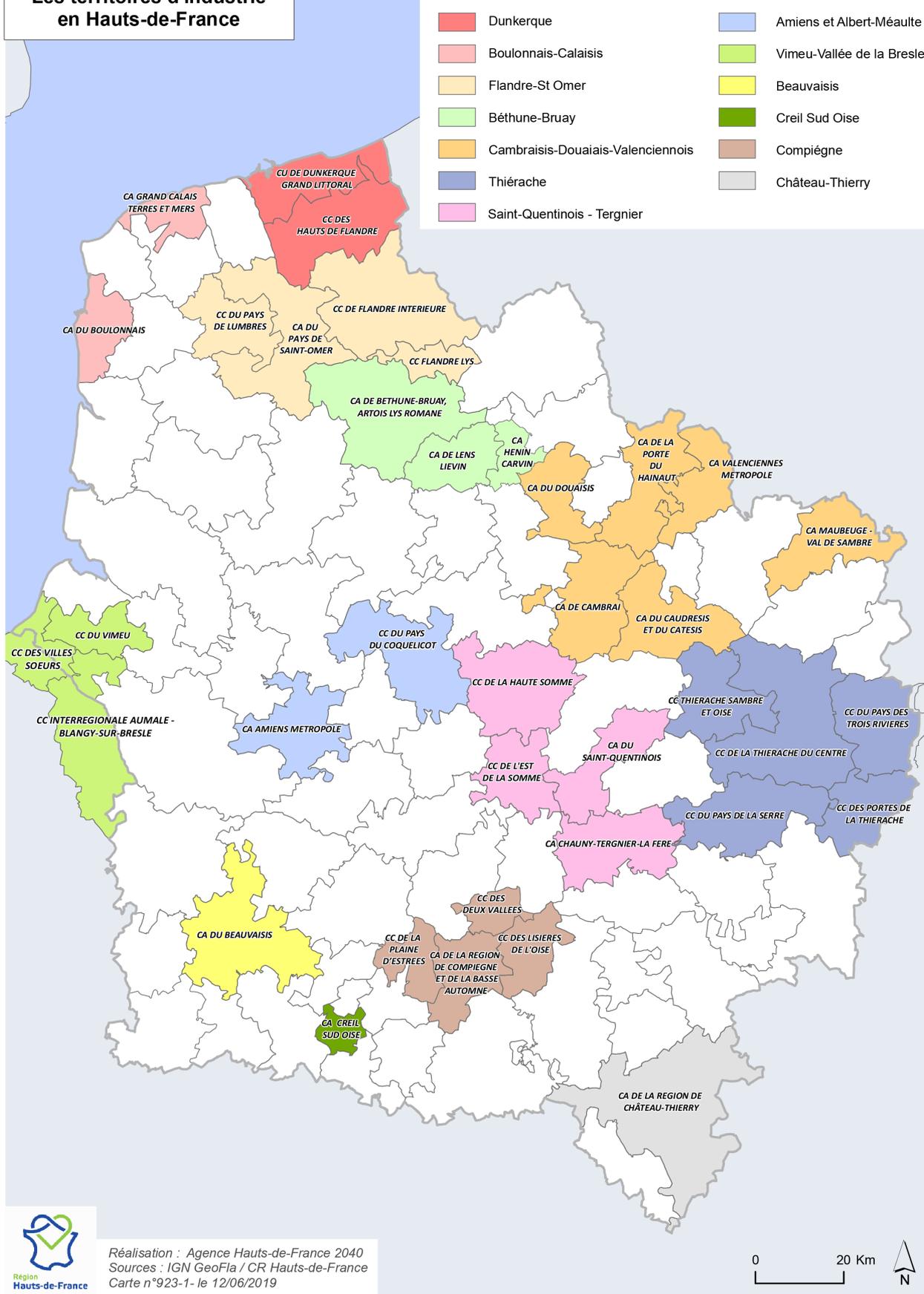
L'industrie régionale accueille des sites appartenant à des grands groupes européens et/ou mondiaux. Dès lors, la politique de concurrence et les possibles réorganisations de groupes peuvent concerner la région (exemple : dans le domaine des transports, Alstom, après l'échec de sa fusion avec Siemens, a décidé de fusionner avec Bombardier. Ces deux entreprises ont un site de production en région).

Sur le plan territorial, on peut noter que 92 EPCI composent la région Hauts-de-France et jouent un rôle en matière de développement économique au plus près des entreprises. Parmi ces EPCI, 41 sont aujourd'hui engagés dans l'appel à projets « Territoires d'Industrie » portant 13 projets.

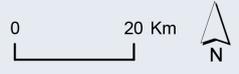


## Les territoires d'industrie en Hauts-de-France

## Les EPCI retenus et les 13 territoires

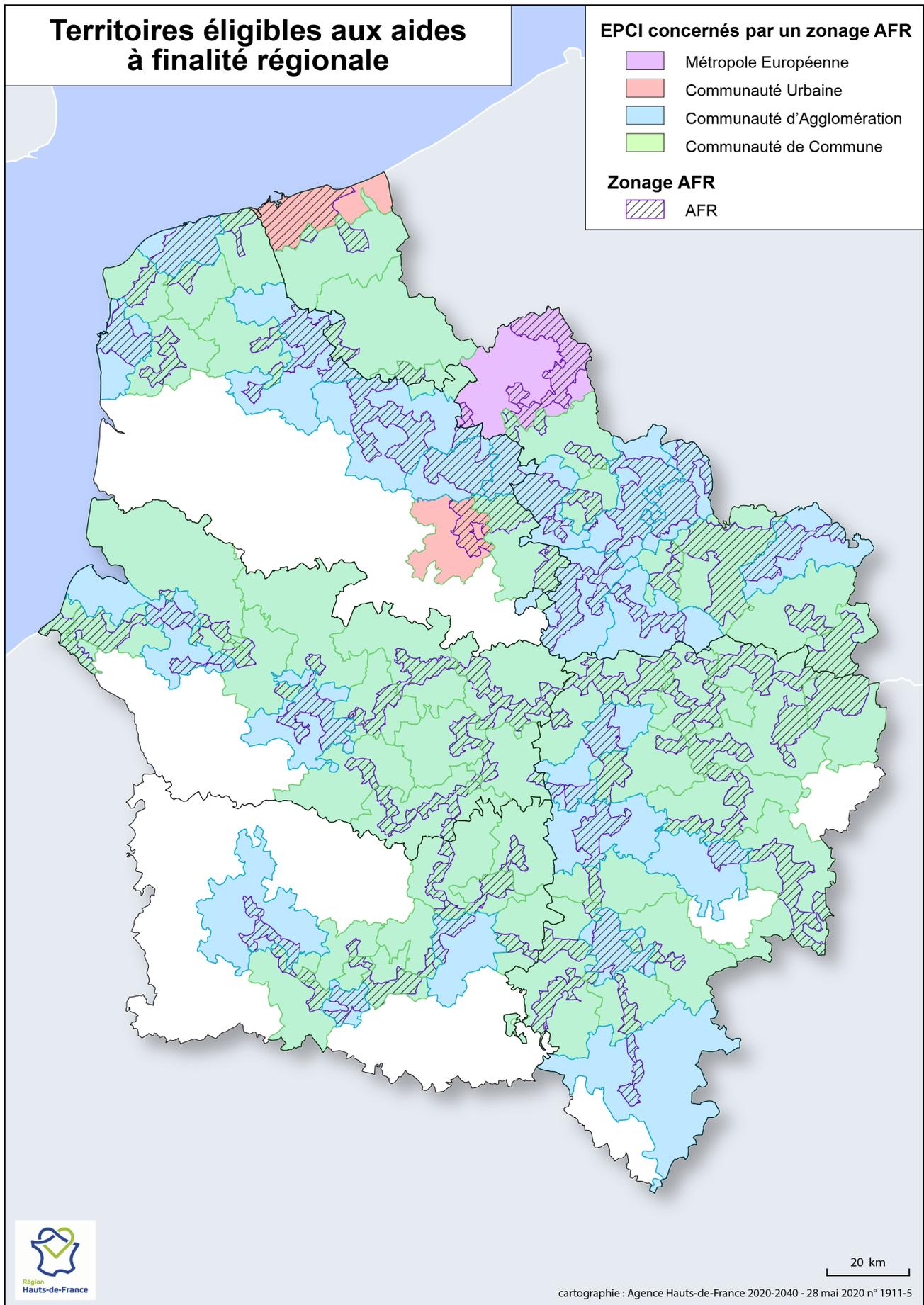


Réalisation : Agence Hauts-de-France 2040  
 Sources : IGN GeoFla / CR Hauts-de-France  
 Carte n°923-1- le 12/06/2019



D'autre part, la région compte un nombre important de communes reconnues par la Commission européenne comme pouvant bénéficier d'aides à finalité régionale. Dans ces communes, les entreprises peuvent recevoir davantage

d'aides afin de corriger une situation locale économiquement dégradée. La nouvelle cartographie de ces aides sera adoptée à partir de 2021 dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens.



# PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

## QUELLES SONT LES INFLEXIONS ET RUPTURES QUI POURRAIENT MODIFIER LES DYNAMIQUES EN COURS ?

La politique européenne se trouve interrogée depuis plusieurs années. Le refus de la fusion entre Alstom et Siemens par la Commission européenne a amené les États Français et Allemand à demander à ce que les règles de la politique de la concurrence soient profondément revues.

Il est notamment demandé à ce que l'UE prenne en compte le contexte économique mondial et non le seul marché européen ainsi que la mise en œuvre du principe de réciprocité. En effet, les règles que l'UE impose à ses entreprises ne s'appliquent pas de la même manière dans d'autres grandes

zones économiques (USA, Chine, Russie) dans lesquelles les groupes industriels peuvent bénéficier de soutiens directs ou indirects leur donnant un avantage compétitif. Il en va de même concernant l'accès des entreprises étrangères aux marchés publics en Europe dans le cas où la réciprocité n'est pas possible.

Dans le cadre de la politique d'aide aux entreprises, il semble qu'une évolution soit en cours à travers les « projets importants d'intérêt européen commun » qui permettent de financer des projets économiques majeurs s'ils sont très innovants et mobilisent un large consortium d'acteurs au niveau européen.

Enfin, le contexte actuel fait émerger la notion de souveraineté économique, la crise de la Covid ayant mis en lumière la dépendance de l'Europe à certains produits importés et le besoin de sécurité des approvisionnements pour les industries.



© Région Hauts-de-France

# MICRO-SCÉNARIOS

Elaborés en atelier, ces scénarios proposent un contenu de l'évolution possible de la variable étudiée, articulés à partir de trois hypothèses :

- **une hypothèse basse** (quelle évolution de la variable défavoriserait l'industrie régionale),
- **une hypothèse haute** (quelle évolution de la variable favoriserait l'industrie régionale),
- ainsi qu'un scénario s'inscrivant davantage dans une forme de continuité (**hypothèse tendancielle**).

## UNE POLITIQUE INTÉGRÉE AU NIVEAU EUROPÉEN FAIT DE L'INDUSTRIE SON CHEVAL DE BATAILLE

La crise économique, le Brexit et l'émergence de leaders industriels chinois incitent l'Union Européenne à revoir sa stratégie. Initialement structurée par la primauté de la libre concurrence, sa politique se fait plus offensive et se dote d'une stratégie industrielle commune qui vise à protéger et renforcer certains secteurs industriels. Les Etats et les collectivités locales développent des coopérations et de nouvelles façons de travailler afin de faciliter le développement des activités industrielles dans les territoires. Cette intégration permet la création d'entreprises de taille européenne ou de réseaux d'entreprises connectées et très innovantes.

## L'INTERVENTION PUBLIQUE MANQUE DE COORDINATION AU DÉTRIMENT DE L'INDUSTRIE

Malgré la concurrence à laquelle les industries doivent faire face sur le marché mondial, l'Union Européenne ne parvient pas à bâtir une stratégie qui lui permette de faire jeu égal. Les Etats mettent alors en œuvre des stratégies individuelles (simplification des normes, outils financiers de soutien). Les collectivités locales, sans impulsion d'ensemble, s'adaptent et développent des initiatives qui restent peu partagées. Le tissu industriel, malgré des points forts, ne peut se développer de manière optimale.

## L'INTERVENTION PUBLIQUE, FAUTE DE MOYENS ET D'AMBITIONS, NE PARVIENT PAS À SOUTENIR L'INDUSTRIE

En l'absence de stratégie commune au niveau européen, les industries sont fortement concurrencées sur les marchés mondiaux et en Europe. Les Etats développent des stratégies disparates et parfois concurrentielles. Les territoires, dont les ressources sont en diminution, voient leurs capacités d'action diminuer. Certains secteurs industriels voient leur existence menacée.

# RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

- La Commission autorise le projet de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Royaume-Uni d'accorder un soutien public de 1,75 milliard d'euros à un projet conjoint de recherche et d'innovation dans le domaine de la microélectronique, communiqué de presse, 18 décembre 2018
- Les territoires d'industrie, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
- Pourquoi la Commission européenne refuse la fusion Alstom-Siemens, L'Usine nouvelle, 6 février 2019
- Pourquoi le refus de fusionner Siemens et Alstom est une grave erreur (Elie Cohen), 14 février 2019



Date de publication : février 2021

Rédaction : Karen Maloingne - Ahlam Benlemselmi  
Christophe Meulemans - Sylvie Delbart  
Contact : [collegedeprospective@hautsdefrance.fr](mailto:collegedeprospective@hautsdefrance.fr)

Retrouvez l'actualité et les publications du collège sur le site de  
l'Agence Hauts-de-France 2020-2040  
<https://2040.hautsdefrance.fr>